



6ème Tour de Haute-Marne Historique Règlement

Article 1

L'Amicale des Collectionneurs de Véhicules Anciens du Sud Haut-Marnais organise un rallye de navigation et non une compétition. Ce rallye n'implique ni vitesse ni virtuosité automobile.

Article 2

Les participants devront respecter l'itinéraire joint et utiliser les routes à petite circulation. Si vous devez traverser une route à grande circulation, soyez vigilants !

Article 3

Le rallye est ouvert à tous les véhicules anciens et à caractère d'exception, immatriculés, assurés et en conformité avec le code de la route. Les véhicules non conformes ne pourront prendre le départ.

Article 4

Les participants s'engagent à respecter en tous points les prescriptions du code de la route (tant en circulation qu'au moment des arrêts) et les signalisations éventuelles de travaux ou de déviation pouvant être apposées sur l'itinéraire.

Soyez très vigilants et respectez les distances de sécurité !

Article 5

Les participants devront obéir aux injonctions que les services de police ou de gendarmerie pourraient leur donner dans l'intérêt de la sécurité et de la circulation publique.

Article 6

Chaque conducteur devra avoir une attitude responsable au volant et tout particulièrement en matière de consommation d'alcool conformément à la législation en vigueur.

L'organisation décline toute responsabilité relative aux incidents, accidents qui pourraient survenir

Article 7

En raison du caractère amical de la manifestation l'A.C.V.A vous souhaite un très bon week-end.